



COVID 19 – ORGANISATION CD 54 – 19 03 20

Une organisation des services pour assurer les missions essentielles et priorit ees en direction des personnes les plus fragiles

TOUS LES SITES DU CONSEIL D EPARTEMENTAL FERM ES AU PUBLIC DES LE 17 MARS 2020.

Mais

- Permanences t el ephoniques sur tous les sites aux m emes heures que les horaires normaux d'ouverture des sites
- **Le CD a adapt e ses modes d'intervention afin de traiter dans la proximit e les situations sociales pr eoccupantes et de ne pas « rajouter de la crise   la crise » pour les personnes aux revenus modestes (octroi de fonds d'urgence maintenu, aides pouvant soutenir les familles les plus en difficult e).**
- Toutes les demandes sont trait ees   distance par t el ephone ou mail. Large recours au t el etravail mis en place depuis 2018 au CD qui facilite le travail   distance des agents.

Priorit e absolue a  t e donn ee aux missions de service public suivantes :

Solidarit es

MISSION D'INFORMATION

- relais des informations sanitaires en temps r eel aux structures : EHPAD, SAAD, SAID, y compris aupr es des structures qui ne sont pas dans la cible de l'ARS (r esidences autonomie), MECS, cr eches...
- permanence t el ephonique pour r epondre aux structures ou aux individus (PA ou   leur famille) : rassurer / parfois trouver des solutions (suite   isolement li  au confinement)
- 4500 assistantes maternelles agr ees par le CD : r ole tr es important de r eassurance.

MISSION D'ORGANISATION

NB : RSA (ouverture automatique des droits / mise en place d'une proc edure exceptionnelle avec CAF pour situations n ecessitant un avis d'opportunit e)

Enfance

- Rapatriement des enfants plac es en IME en Belgique (3) ou en internats scolaires (15) et placement en structures / accompagnement des structures accueillant des enfants plac es (suspension des visites, etc...)
- Gestion du confinement de certaines structures : cas d'une MECS   Briey avant confinement g en eral
- Accompagnement des  tablissements quand effectifs trop r eduits

- Des solutions au cas par cas sont proposées en cas de confinement d'enfants et/ou de personnel ou de personnel en nombre insuffisant : solidarité inter-établissements, mobilisation des assistantes familiales, utilisation maximale du droit d'hébergement à domicile pour les enfants disposant de ces droits.
- Mobilisation d'une réserve d'étudiants de l'IRTS mobilisables au cas où

PMI

Organisation de l'accueil d'urgence pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise :

- dès samedi, décision de la mise en place d'une HOTLINE PMI pour la coordination et la répartition des accueils dans les EAJE réquisitionnés par la préfecture.
- Activation des réseaux d'assistants maternels pour recensement des places disponibles. Agréments relevés à 6 enfants (dont les siens propres). Accueil uniquement des enfants de personnel prioritaire depuis le confinement

Personnes âgées et personnes handicapées

- Permanence téléphonique par le CD et la MDPH pour répondre à toute sollicitation de personne ou de famille
- Action auprès des personnes isolées : contacts téléphoniques par les services départementaux auprès des plus vulnérables pour parler avec eux et s'assurer que leurs besoins essentiels sont couverts - mise en relation avec la commune ou un prestataire de service chaque fois que nécessaire

Dans tous les cas, suspension des visites à domicile sauf situation d'urgence (sorties d'hospitalisation des personnes handicapées ou sorties de maternité notamment, informations préoccupantes...)

Le traitement des autres demandes est maintenu par téléphone.

Routes

- Patrouillage minimal organisé sur chaque territoire (4 agents par territoire)
- Interventions d'urgence (situations de dangerosité : chaussée dégradée subitement, dommages suite à accident).

Collèges

Certains collèges restant ouverts pour l'accueil d'enfants de personnels soignants ou prioritaires (liste fixée par l'Etat) en groupes de 10 maxi, une organisation de la présence des ATTEE en mode dégradé est mise en place, en lien avec l'Education nationale.

12 collèges ont été réquisitionnés pour accueillir des enfants des personnels prioritaires. Un service minimum de nettoyage et de désinfection des locaux utilisé est assuré par les agents techniques.

Collèges concernés :

- Longwy – Vauban
- Briey – Ferry
- Jarny – Mézières
- Blénod-lès- PAM
- Custines
- Toul – Croix-de-Metz
- Lunéville Guérin
- Blainville-sur-l'Eau
- Nancy – Guynemer

- Nancy- La Craffe
- Villers-lès-Nancy
- Neuves-Maisons – Ferry

② LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT ET INITIATIVES CD54

En complément des mesures prises pour assurer la continuité du service public départemental, le Département s'engage avec ses partenaires pour répondre aux enjeux sociaux que la crise sanitaire soulève et soulèvera encore. Cette initiative s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les politiques conduites par l'Etat et l'ARS et d'appui aux actions entreprises par l'ensemble des acteurs mobilisés.

La lutte contre l'isolement des personnes vulnérables, fortement accentué par les mesures de confinement constitue la priorité. Pour les personnes très âgées par exemple, l'absence de contact et de vie sociale représente un risque de dégradation de la santé physique et psychique. De même, l'accès à l'alimentation pour les personnes précaires ou en rupture d'insertion sociale constitue une véritable problématique en raison de la crise sanitaire et les effets délétères de l'isolement.

Parallèlement, nous constatons, sur le terrain une forte **mobilisation des communes et des CCAS / CIAS ainsi qu'une envie d'entraide de très nombreux concitoyens**. Appels téléphoniques des personnes isolées, aide aux courses ou à l'achat de médicaments, portage de repas en complément des services offerts par les SAAD... représentent des attentions et des gestes de solidarité de proximité que nous avons tous intérêt à voir se démultiplier.

Les communes et leurs CCAS étant les maillons clés de la proximité, c'est avec elles, à leur côté, que nous souhaitons répondre au défi de l'isolement des personnes vulnérables et précaires. Dans cette perspective le Président du Conseil départemental a pris contact avec Rose-Marie Falque, présidente de l'association des Maires de Meurthe et Moselle, Philippe Thiry pour les Maires ruraux et Régine Komorowski, Présidente de l'UDCCAS.

Le Conseil départemental met en oeuvre **le plan Meurthe-et-Moselle Solidarité, en 10 actions (qui pourront être complétées) :**

1. **Mise à disposition de la plate-forme départementale de l'engagement aux communes et CCAS** qui pourront y poster leurs actions et les besoins de bénévolat qu'elles nécessitent afin que les souhaits d'engagement puissent se rencontrer (à l'instar du site enpremiereligne.fr sur la facilitation/mise en place d'une entraide rapide de proximité pour les soignants). Les communes et CCAS profiteront ainsi du gisement de bénévoles déjà inscrits sur la plate-forme. Dans cette perspective, nous allons mobiliser les agents du Conseil départemental qui résident dans les différents territoires. Ils ont des savoir-faire avérés dans les relations humaines voire une connaissance des publics isolés, et qui sont souvent désireux de se rendre utile hors de leur temps professionnel afin de les encourager à s'inscrire sur cette plate-forme de mise en lien.
2. **Accompagnement des Ehpad du département** afin que les personnes âgées en établissement puissent bénéficier de l'engagement de toutes les citoyennes et tous les citoyens qui souhaitent les accompagner afin de rompre leur isolement en raison de l'interdiction des visites. Les Ehpad pourront poster leurs besoins et les actions qu'ils mettent en place sur la plate-forme afin que les Meurthe et Mosellans puissent s'y inscrire. Dans ce cadre, nous activerons la **solidarité**

intergénérationnelle entre les collégiens et les personnes âgées ou handicapées en sollicitant les directeurs d'établissement pour que les élèves puissent leur adresser des courriers, dessins, messages...

3. **Epauler les communes et plus largement les acteurs éducatifs et sociaux par la mise en place d'un centre d'appel spécifique** afin que chacun puisse solliciter directement et simplement le conseil départemental, pour un appui logistique, un appui financier par la mobilisation simplifiée de lignes budgétaires, voire un appui humain dans le respect des règles sanitaires et du confinement.
4. **Informier et mobiliser par l'achat d'espace dans la presse locale afin d'informer les Meurthe et Mosellan du plan départemental des solidarités** et notamment de l'accès la plate-forme de l'engagement et de ses modalités concrètes d'inscription et de fonctionnement.
5. **Mobiliser notamment les Assistantes Sociale du Département et des jeunes en formation à l'IRTS autour du fichier canicule** qui recense l'ensemble des personnes âgées fragiles afin de réaliser des appels de soutien et de veille sanitaire.
6. **Soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire** en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale (Etat) sur la base du recensement en cours des besoins de toute nature exprimés par les associations et des actions menées. L'objectif est d'identifier les territoires insuffisamment couverts et de mobiliser des volontaires pour s'assurer l'ensemble du département soit également traité.
7. Création d'un **fonds exceptionnel de soutien financier** aux acteurs économiques et associatifs qui vont souffrir des annulations d'événements en raison de la crise sanitaire et notamment du secteur de la culture, de l'éducation populaire et du sport. Le Président proposera à la prochaine session la création de ce fonds.
8. Construire des solutions pour **soutenir les assistants familiaux** en les considérant comme des professionnels prioritaires et en accueillant des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) afin de les aider à gérer le confinement des jeunes dont ils assurent l'accueil. Nous travaillerons en ce sens avec l'éducation nationale, dans la perspective d'un accès aux écoles et collèges déjà ouverts.

Dans le même ordre d'idée, l'éducation nationale sera sollicitée pour que les enfants de l'ASE en établissements puissent bénéficier de temps d'enseignement au sein de leurs structures d'accueil et qu'ils soient assurés par des professeurs volontaires.

9. **Mobilisation de l'exécutif départemental**, pour garder le lien avec les acteurs de terrain :
 - Suivi de la situation par l'organisation régulière de conférences téléphoniques animée par le Président sur un plan général avec des partenaires représentatifs de l'éducation et du médico-social et par les Vice-présidents thématiques dans les domaines :
 - de l'autonomie. Annie Silvestri
 - de l'action sociale, la PMI et la protection de l'enfance. Agnès Marchand
 - de l'éducation. Antony Caps
 - de L'insertion. Sylvie Balon
 - Contact téléphonique avec les cadres du Conseil départemental dans les territoires
10. Développer les échanges citoyens avec **l'organisation** régulière d'échanges video (Facebook live) avec le Président du Conseil départemental, les vice-présidents et les services, permettant de faire le point sur la crise sanitaire et de répondre aux questions des Meurthe et Mosellans.

A noter enfin que concernant les personnes handicapées, la MDPH est sur le pont et répond aux demandes. Le Département voit avec la CAF l'idée d'un numéro vert départemental parentalité : ils ont déjà un dispositif existant.(peu connu) : « écoute parents » comment mieux le faire connaître , voire le renforcer avec notre appui

